

Un collectif s'oppose à l'arrivée du compteur électrique Linky à Boutigny-Prouais



**EURE-ET-LOIR > PAYS
DROUAIS > BOUTIGNY-PROUAIS 14/06/16
- 09H10**

- Agence DREUX

Alors qu'il n'est pas encore installé, Linky, le nouveau compteur électrique "communicant", relié à un système informatique,

suscite déjà l'inquiétude à Boutigny-Prouais.

Sur les 1.500 habitants, une trentaine ont rejoint le nouveau collectif, 28-78. Leur objectif est d'alerter les pouvoirs publics « avant qu'il ne soit trop tard. »

« Risques d'incendies et de maladies »

Père de famille, Vincent Leclerc est à l'origine du collectif. Chiffres et documents à l'appui, provenant notamment de l'OMS, il affirme que Linky pose un problème de santé publique, évoquant « un rayonnement nocif. Le système de courants porteurs en ligne (CPL) a un risque cancérogène au niveau du champ électromagnétique ».

« Nous sommes déjà entourés d'ondes provoquées par les divers appareils ménagers ou de téléphonie. Linky, c'est la grosse goutte qui fait déborder le vase ». Et d'ajouter que plusieurs pays ont déjà abandonné ce compteur en raison « de risques d'incendie et de maladies. La Californie a ordonné sa dépose à la suite d'une vague de cancers et le Canada l'a interdit suite à des incendies. L'Allemagne l'a aussi refusé ».

Boutigny refusera-t-elle cet équipement ? Le collectif précise que « le compteur est propriété des communes. C'est à elle de se prononcer ». Le collectif explique avoir alerté la mairie en envoyant un courrier. « Nous attendons une réponse ».

Selon le collectif, le changement des compteurs est engagé en France depuis six mois, sous la houlette d'Enedis (ex- ERDF). « Cela représente 35.000 poses par jour. À ce jour, 175 communes ont refusé. En Eure-et-Loir, il n'y a que Meaucé qui a dit non... pour l'instant ».

Olivier Bohin

olivier.bohin@centrefrance.com

-> Pratique. Réunion du collectif 28-78, vendredi, à 20 heures, au hameau des Cloches.
ehs2878@gmail.com.

Au-delà de l'aspect sanitaire, le compteur Linky aurait d'autres désavantages, selon le collectif. « Ce compteur est une sorte de mouchard informatique qui informera directement l'opérateur des habitudes de consommation du consommateur. Il ne sera plus réglé en kilowatt mais en kwa. Aucun dépassement ne sera possible et il pourra arrêter tout appareil à tout moment ». Un habitant redoute « qu'un hacker puisse s'introduire dans le système ». Le collectif estime qu'il existe une alternative : « L'installation d'un petit appareillage sur le compteur existant, qui aura les mêmes fonctions de transmission de consommation... mais sans conséquences ».

« Il ne dégage pas plus d'ondes qu'un portable »

Erdf explique qu'il est « légitime de se poser des questions », mais le compteur Linky « s'appuie sur des techniques éprouvées, comme le GSM ».

Nocif Linky ? Responsable de la communication chez Enedis (ex ERDF), Lionel Masson dément tout risque pour la santé à l'appui d'une série de démonstrations sur le rayonnement de l'appareil et la transmission des infos de consommation, tant auprès du consommateur que de l'opérateur. « D'une part, le système de courants porteurs en ligne n'émet pas d'onde. Quant au Linky, il dégage un rayonnement électrique similaire à l'ancien appareil, c'est-à-dire 0,1 volt par mètre. C'est moins qu'un portable. Une ampoule, c'est 15 volts, 1 PC, 4 volts, etc. Je ne vois pas où est le danger ». Et les feux de compteurs expérimentaux étaient dus, selon ERDF, « à un mauvais serrage de vis des appareils ».

>> A LIRE AUSSI :

Aujourd'hui 14 juin 2016 dans les pages de La Montagne : Un collectif s'est créé autour de l'inquiétude suscitée par les compteurs électriques Linky

Linky : ERDF répond aux questions de nos lecteurs